

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Arbezol Hydro-Grundierung BP Plus  
Mise à jour : 30.01.2020

Version (Révision) : 2.0.0

### § RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Arbezol Hydro-Grundierung BP Plus (05212-009162)**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Préservation du bois pour usage extérieur / Application voir fiche technique / pour les utilisateurs public et les utilisateurs professionnels

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant/fournisseur :** Bosshard + Co. AG  
Lack- und Farbenfabrik  
**Rue/Boîte Postale :** Ifangstrasse 97  
**Sigle du pays/Code postal/Localité:** 8153 Rümlang  
**Téléphone :** ++41 44 817 73 73  
**Télécopie :** ++41 44 817 73 00  
**Contact :** bosshard@bosshard-farben.ch

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse ++41 44 251 51 51 Kurzwahl 145

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

###### Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

###### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.  
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P501 Éliminer le contenu/conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales en vigueur.

###### Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient BUTYLCARBAMATE DE 3-IODO-2-PROPYNYLE ; 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1). Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3 Autres dangers

Aucune

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants dangereux

BUTYLCARBAMATE DE 3-IODO-2-PROPYNYLE ; N°CE : 259-627-5; N°CAS : 55406-53-6  
Poids :  $\geq 0.5 - < 1 \%$

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Arbezol Hydro-Grundierung BP Plus  
Mise à jour : 30.01.2020

Version (Révision) : 2.0.0

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 3 ; H331 STOT RE 1 ; H372 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N°CE : 220-120-9 ; N°CAS : 2634-33-5  
Poids : ≥ 0.005 - < 0.05 %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400

MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2120764691-48-xxxx ; N°CAS : 55965-84-9  
Poids : ≥ 0.00015 - < 0.0015 %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 2 ; H310 Acute Tox. 3 ; H301 Skin Corr. 1C ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Skin Sens. 1A ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

### Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

#### En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Après contact avec le produit consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

#### Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

#### En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction, mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Eau en aérosol

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

### 5.4 Indications diverses

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Arbezol Hydro-Grundierung BP Plus  
Mise à jour : 30.01.2020

Version (Révision) : 2.0.0

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Ne pas inhaler les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer les réglementations de la protection du travail. Éviter de: Contact avec les yeux génération/formation d'aérosols Contact avec la peau Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

##### Mesures de protection

##### Mesures de lutte contre l'incendie:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Demandes d'aires de stockage et de récipients

L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

##### Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de acide fort, base forte, agent oxydant

Classe de stockage (TRGS 510) ( D ) : 12

##### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Observer le mode d'emploi. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires. Dans le cadre de leurs tâches générales, tous les employeurs déterminent les risques pour la sécurité et la santé de leurs employés qui surviennent dans leur entreprise et prennent les mesures de protection et les instructions nécessaires conformément aux normes techniques reconnues. (Suisse : directive EKAS n° 6508)

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites au poste de travail

BUTYLCARBAMATE DE 3-IODO-2-PROPYNYLE ; N°CAS : 55406-53-6

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Arbezol Hydro-Grundierung BP Plus  
Mise à jour : 30.01.2020

Version (Révision) : 2.0.0

Type de valeur limite (pays d'origine) MAK ( CH )  
:  
Valeur seuil : 0.12 mg/m<sup>3</sup> / 0.01 ml/m<sup>3</sup>  
Remarque : S SSC  
Version : 14.05.2019

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( CH )  
:  
Valeur seuil : 0.24 mg/m<sup>3</sup> / 0.02 ml/m<sup>3</sup>  
Remarque : S SSC  
Version : 14.05.2019

MÉLANGE DE: 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; N°CAS : 55965-84-9

Type de valeur limite (pays d'origine) MAK ( CH )  
:  
Paramètre : E: fraction inhalable  
Valeur seuil : 0.2 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : S SSC  
Version : 14.05.2019

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( CH )  
:  
Paramètre : E: fraction inhalable  
Valeur seuil : 0.4 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : S SSC  
Version : 14.05.2019

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection individuelle

L'équipement de protection personnel doit être choisi en concordance avec les normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur par l'équipement de protection personnel. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes EN: respirateur EN 136, 140, 149; Lunettes de protection des yeux / EN 166; Vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; Gants de protection EN 374; Chaussures de sécurité EN-ISO 20345/DIN EN 13832-2/3.

### Protection yeux/visage

Utiliser des lunettes de protection.

### Protection de la peau

#### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués, conforme à EN 374. Matériau approprié NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration (durée maximale de port) > 240 min. Epaisseur du matériau des gants 0.2 mm . Indice de protection classe 5.

#### Protection corporelle

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

### Protection respiratoire

Application au rouleau ou au pinceau No es necesaria protección respiratoria personal. Le port d'un appareil respiratoire est indispensable sur les lieux de travail insuffisamment aérés ainsi que lors des travaux de pulvérisation Demi-masque ou quart de masque: concentration maximale pour substances avec des valeurs limites: filtre P1 jusqu'à max. 4 fois la VLE; filtre P2 jusqu'à 10 fois la VLE; filtre P3 jusqu'à max. 30 fois la VLE. La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État : liquide

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Arbezol Hydro-Grundierung BP Plus  
Mise à jour : 30.01.2020

Version (Révision) : 2.0.0

**Couleur :** Différents, selon la coloration

### Odeur

caractéristique

### Données de sécurité

<b>Température de fusion/plage de fusion :</b>			non déterminé	
<b>Point de congélation :</b>			non déterminé	
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	( 1013 hPa )		non déterminé	
<b>Température de décomposition :</b>			non déterminé	
<b>Point éclair :</b>			non déterminé	
<b>Température d'ignition :</b>			Aucune donnée disponible	
<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>			Aucune donnée disponible	
<b>Limite supérieure d'explosivité :</b>			Aucune donnée disponible	
<b>Pression de la vapeur :</b>	( 50 °C )		non déterminé	
<b>Densité :</b>	( 20 °C )	env.	1	g/cm <sup>3</sup>
<b>Test de séparation des solvants :</b>	( 20 °C )		non applicable	
<b>Soluble dans l'eau:</b>	( 20 °C )		miscible	
<b>pH :</b>		env.	8	
<b>log P O/W :</b>			Aucune donnée disponible	
<b>Temps d'écoulement :</b>	( 20 °C )	env.	12	s      DIN gobelet 4 mm
<b>Viscosité cinématique :</b>	( 40 °C )		Aucune donnée disponible	
<b>Seuil olfactif :</b>			Aucune donnée disponible	
<b>Densité relative de la vapeur :</b>	( 20 °C )		Aucune donnée disponible	
<b>Vitesse d'évaporation :</b>			Aucune donnée disponible	
<b>Solides inflammables :</b>			Aucune donnée disponible.	
<b>Gaz inflammables :</b>			Aucune donnée disponible.	
<b>Propriétés explosives :</b>			Aucune donnée disponible.	

### 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.5 Matières incompatibles

Alcalies (bases), concentré. Réaction exothermique avec: Acide Comburant.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Arbezol Hydro-Grundierung BP Plus  
Mise à jour : 30.01.2020

Version (Révision) :

2.0.0

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. La respiration de solvants en qualités dépassant les limites de la valeur MAK est nuisible à la santé; elle peut irriter les muqueuses et l'appareil respiratoire, provoquer des maladies de foie ou des reins ainsi qu'une atteinte au système nerveux central. Symptômes: maux de tête, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, effet narcotique et, dans des cas exceptionnels, évanouissement. Des contacts prolongés ou répétés sont susceptibles de troubler la rélipidation naturelle de la peau et d'en causer le dessèchement. L'absorption du produit par le corps à travers la peau est possible. Les éclaboussures de solvant peuvent irriter les yeux et y causer des blessures réversibles.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Effets aigus

##### Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 (Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle ; N°CAS : 55406-53-6)  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 1056 - 1795 mg/kg

##### Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 (Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle ; N°CAS : 55406-53-6)  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : >2000 mg/kg

##### Toxicité aiguë par inhalation

Paramètre : DL50 (Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle ; N°CAS : 55406-53-6)  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 0,67 g/m<sup>3</sup>  
Durée d'exposition: 4 h

#### Effet irritant et caustique

##### Irritation primaire de la peau

Le produit n'a pas été testé.

##### Irritation des yeux

Sur la base des données disponibles, une irritation oculaire cliniquement pertinente ne devrait pas.

##### Irritation des voix respiratoires

Le produit n'a pas été testé.

#### Sensibilisation

##### En cas de contact avec la peau

Le produit n'a pas été testé.

##### En cas d'inhalation

Le produit n'a pas été testé.

#### Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Le produit n'a pas été testé.

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

##### Cancerogénité

Le produit n'a pas été testé.

##### Mutagenité des gamètes/Génotoxicité

Le produit n'a pas été testé.

##### Toxicité pour la reproduction

Le produit n'a pas été testé.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Le produit n'a pas été testé.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Le produit n'a pas été testé.

#### Danger par aspiration

Le produit n'a pas été testé.

### 11.2 Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Le produit n'a pas été testé.

### 11.3 Autres effets nocifs

Le produit n'a pas été testé.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Arbezol Hydro-Grundierung BP Plus  
Mise à jour : 30.01.2020

Version (Révision) : 2.0.0

### 11.4 Informations complémentaires

Le produit n'a pas été testé.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### Toxicité aquatique

##### Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 (Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle ; N°CAS : 55406-53-6)  
Espèce : Oncorhynchus mykiss  
Dose efficace : 0.067 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h

##### Toxicité aiguë (à long terme) pour le poisson

Paramètre : NOEC (Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle ; N°CAS : 55406-53-6)  
Espèce : Pimephales promelas  
0.0084 0.0084 mg/l  
Temps d'exposition : 38 d  
Paramètre : NOEC (Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle ; N°CAS : 55406-53-6)  
Espèce : Oncorhynchus mykiss  
Dose efficace : 0.049 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h

##### Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : EC50 (Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle ; N°CAS : 55406-53-6 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Dose efficace : 0.05 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h

##### Toxicité bactérielle

Paramètre : EC50 (Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle ; N°CAS : 55406-53-6)  
Espèce : Pseudomonas Putida  
Dose efficace : 7.92 mg/l  
Temps d'exposition : 3 h  
Méthode: OECD 209

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### 12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Ne pas jeter égouts ou dans les parages. Eliminer en observant les réglementations administratives.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Arbezol Hydro-Grundierung BP Plus  
Mise à jour : 30.01.2020

Version (Révision) : 2.0.0

### Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

03 02 05 S

Code des déchets conditionnement

Élimination appropriée / Emballage Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations CH

Autorisation

CH-2020-0002.01.0001

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3

Classe risque aquatique (WGK)

Classe ( D ) : 2 (Présente un danger pour l'eau.) Classification selon AwSV

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

### 16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Arbezol Hydro-Grundierung BP Plus  
Mise à jour : 30.01.2020

Version (Révision) : 2.0.0

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 02. Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges · 03. Composants dangereux · 08. Valeurs limites au poste de travail · 15. Limites d'utilisation

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR - Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)  
IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA - International Air Transport Association  
IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)  
LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level  
LOEL - Lowest Observed Effect Level  
NOAEL - No Observed Adverse Effect Level  
NOEC - No Observed Effect Concentration  
NOEL - No Observed Effect Level  
OECD - Organisation for Economic Cooperation and Development  
VOC - Volatile Organic Compounds  
AwSV - Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen  
Voir tableau sur le site [www.euphrac.eu](http://www.euphrac.eu).

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.